

Initiative norvégienne sur les enseignants :

Renforcer la coopération multipartenaires pour soutenir les politiques relatives aux enseignants et améliorer l'apprentissage



Note d'orientation sur l'élaboration d'une politique enseignante adaptée aux situations de crise

L'un des objectifs de l'Initiative norvégienne sur les enseignants est d'aider les autorités éducatives des quatre pays participants à élaborer des stratégies visant à renforcer les politiques nationales relatives aux enseignants ainsi que les composantes d'enseignement et d'apprentissage de leurs plans nationaux du secteur de l'éducation¹. La crise actuelle du COVID-19 démontre, aujourd'hui plus que jamais, la nécessité d'une planification de l'éducation réfléchie et adaptée aux situations de crise. Dans cette optique, s'appuyant sur son approche de partenariat, l'initiative entend compléter l'élaboration des politiques relatives aux enseignants par les dispositions clés nécessaires pour s'assurer que ces dernières soient également adaptées aux situations de crise.

Planification de l'éducation adaptée aux situations de crise

Par la prévention et l'atténuation, la planification adaptée aux situations de crise contribue à créer le lien entre l'action humanitaire et le développement, en appelant tous les acteurs de l'humanitaire et du développement à unir leurs forces pour accroître la résilience des systèmes éducatifs. Les enseignements tirés des situations d'urgence passées montrent que la préparation et la planification d'urgence sont essentielles à la continuité de l'apprentissage et de l'enseignement. Les plans du secteur de l'éducation, ainsi que les politiques associées, devraient donc être élaborés en intégrant le risque de crise. Ils devraient prendre en compte les risques internes entraînant la fermeture des écoles (par exemple en raison d'un conflit ou d'une pandémie telle que le COVID-19), l'occupation des écoles (par les forces armées ou comme abri lors d'une catastrophe provoquée par un aléa naturel) ou le déplacement interne de populations (en raison de troubles, de conflits internes ou de risques naturels), tout en tenant compte de l'impact potentiel des crises externes sur le système éducatif national, y compris l'afflux de réfugiés. La

¹ Pour en savoir plus sur l'Initiative norvégienne sur les enseignants : <https://fr.unesco.org/themes/enseignants/nti>

planification adaptée aux situations de crise devrait également prendre en compte la réintégration des réfugiés de retour d'exil, qui a un impact direct sur la capacité des écoles d'accueillir davantage d'élèves. Dans la plupart des cas, les déplacements de population entraînent des difficultés supplémentaires telles que le surpeuplement des écoles, mais ils peuvent aussi s'accompagner d'opportunités, telles que la mise à disposition de ressources supplémentaires pour les écoles locales afin de les aider à faire face à l'augmentation du nombre d'élèves.

En 2015, l'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIEP) a élaboré un [kit de ressources sur la planification](#) à l'intention des planificateurs du secteur de l'éducation pour intégrer la sécurité, la résilience et la cohésion sociale dans la planification du secteur de l'éducation. Pour l'IIEP, « *la planification de l'éducation adaptée aux crises implique l'identification et l'analyse des risques existants de conflit et de risques naturels ainsi que la compréhension de l'interaction à double sens entre ces risques et l'éducation afin de développer des stratégies appropriées. La planification adaptée aux crises vise à contribuer à minimiser les impacts négatifs des risques sur la prestation de services éducatifs, et à maximiser les impacts positifs des politiques et programmes éducatifs sur la prévention des conflits et des catastrophes (ou sur l'atténuation de leurs effets). Il s'agit également d'identifier et de surmonter les inégalités et l'exclusion dans le domaine de l'éducation, notamment en ce qui concerne les populations déplacées de force, ainsi que les pratiques culturelles néfastes.* »

Une politique enseignante adaptée aux situations de crise

L'élaboration d'une politique nationale relative aux enseignants adaptée aux situations de crise, en tant que composante intégrée du plan national du secteur de l'éducation, suppose d'inclure des dispositions clés dans les politiques qui garantiront, dans un contexte de crise, des conditions d'emploi et de travail convenables pour les enseignants, une formation et une préparation adaptées des enseignants, des mécanismes de partage d'informations et de consultation, ainsi qu'un soutien aux enseignants pour le maintien de l'enseignement et de l'apprentissage. Bien que la responsabilité de la planification adaptée aux situations de crise incombe aux ministères de l'éducation, les employeurs privés et les enseignants ainsi que leurs représentants peuvent également apporter des contributions pertinentes à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique enseignante adaptée aux situations de crise.

La présente note d'orientation vise à préciser les dispositions clés que devrait comporter une politique enseignante adaptée aux situations de crise. Elle s'appuie sur le [Guide pour l'élaboration d'une politique enseignante](#), un outil destiné à aider les décideurs et les responsables des politiques nationales à concevoir des politiques enseignantes fondées sur des données factuelles. Le tableau ci-dessous présente les dispositions clés qu'il est vivement recommandé d'inclure dans la politique nationale relative aux enseignants afin de l'adapter aux situations de crise. Il fait référence à la ou aux dimensions de la politique enseignante applicables proposées par le [Guide pour l'élaboration d'une politique enseignante](#).

Principaux aspects de la politique	Dispositions pour une politique enseignante adaptée aux situations de crise	
<p>A. La politique enseignante adaptée aux situations de crise contient des dispositions visant à garantir des conditions d'emploi et de travail convenables : <i>Dimension de la politique enseignante :</i> <i>Conditions d'emploi et de travail des enseignants</i></p>	<p>1. Les enseignants disposent de lieux de travail sûrs et sains, qui mettent en place et font respecter des pratiques de travail sécuritaires.</p> <p>Précisions et exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les enseignants ont accès à des équipements de protection individuelle (EPI), tels que des masques et des gants, ainsi qu'à des produits désinfectants, tels que des gels et des savons hydro-alcooliques, pour minimiser le risque de propagation d'infections/de transmission de virus. • Les enseignants sont en mesure de maintenir la distanciation sociale et de nettoyer et désinfecter régulièrement les postes de travail, les équipements et l'environnement de travail en général. • Les enseignants reçoivent une formation/préparation sur les mesures préventives, telles que la distanciation sociale et les mesures d'hygiène et de salubrité, ainsi que sur l'utilisation des EPI. • Les enseignants reçoivent une formation/préparation sur la promotion et la diffusion d'informations visant à assurer la sécurité et la santé des enfants, par exemple des informations sur le lavage des mains, la nutrition et les installations WASH basées sur des normes. • Les enseignants et le personnel scolaire bénéficient d'une sécurité adéquate sur leur lieu de travail et lors de leurs déplacements vers et depuis les écoles. 	<input type="checkbox"/>
	<p>2. Les enseignants reçoivent un équipement approprié pour soutenir l'apprentissage à distance et à domicile.</p> <p>Précisions et exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les enseignants ont accès à des connexions Internet et téléphoniques fiables ainsi qu'à un ou plusieurs moyens de communication numériques (par exemple, courrier électronique, service de messages courts (SMS), messages vocaux, applications de messagerie). • Les enseignants ont accès à des outils numériques gratuits et en accès libre pour soutenir l'apprentissage à distance à grande échelle, notamment par des applications de vidéoconférence, des plates-formes d'apprentissage en ligne, des contenus en ligne, des programmes d'apprentissage assisté par la technologie, des programmes de télévision et de radio pédagogiques, ainsi 	<input type="checkbox"/>

Principaux aspects de la politique	Dispositions pour une politique enseignante adaptée aux situations de crise	
	<p>que d'autres applications de messagerie et documents imprimés à utiliser à domicile².</p> <ul style="list-style-type: none"> Les enseignants reçoivent une compensation couvrant les coûts de connectivité (cartes SIM prépayées, etc.) et les autres ressources pédagogiques nécessaires (accès aux équipements informatiques, scanners, impression des feuilles de travail, etc.). 	<input type="checkbox"/>
	<p>3. Des dispositions sont prises pour garantir l'emploi de tout le personnel enseignant pendant et après les mesures de réponse telles que la fermeture d'écoles.</p> <p>Précisions et exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> En cas de fermeture des écoles, les enseignants reçoivent leur salaire régulièrement et en temps utile et conservent l'accès aux prestations de santé afin de garantir la sécurité économique et le maintien des effectifs. 	<input type="checkbox"/>
	<p>4. Il existe une répartition équitable du financement de l'éducation pour permettre aux enseignants d'offrir des formes d'apprentissage continu à tous les enfants et à tous les jeunes, en particulier les plus vulnérables et marginalisés.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>B. La politique enseignante adaptée aux situations de crise contient des dispositions visant à garantir la formation et la préparation adéquates des enseignants : <i>Dimension de la politique enseignante : Formation des enseignants (initiale et continue)</i></p>	<p>5. Les enseignants reçoivent une formation/préparation qui contribue à éliminer les obstacles qui empêchent les enfants vulnérables d'aller à l'école, par exemple en participant à des activités permettant aux communautés de se relever et de reprendre la confiance après une situation d'urgence ou une crise.</p> <p>Précisions et exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les enseignants reçoivent une formation/préparation pour assurer le maintien de l'apprentissage pendant les situations de crise/d'urgence. Les enseignants reçoivent une formation/préparation pour reconnaître les signes de détresse mentale parmi les élèves et identifier des formes de soutien. Les enseignants ont accès à un soutien psychosocial pendant l'urgence/la crise ainsi que durant la phase de relèvement. Les enseignants reçoivent une formation/préparation sur les stratégies de santé et de bien-être visant à prévenir et à traiter les problèmes des enfants, comme la violence liée au genre en milieu scolaire (VGMS), ainsi qu'à fournir un soutien psychosocial pendant et après les situations d'urgence/de crise. 	<input type="checkbox"/>


















² Une liste de matériels pour l'apprentissage à distance est disponible sur le [site Web de l'INEE](#).


Principaux aspects de la politique	Dispositions pour une politique enseignante adaptée aux situations de crise	<input type="checkbox"/>
	<p>6. Les enseignants reçoivent une formation/préparation pour déployer un ensemble de méthodes pédagogiques afin de mettre en œuvre des pratiques inclusives et s'assurer que tous les enfants aient accès à l'enseignement, quelle que soit la manière dont il est dispensé.</p> <p>Précisions et exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les enseignants reçoivent un soutien pour aider les parents à s'impliquer dans l'apprentissage à domicile pour veiller au bon développement socioémotionnel des enfants (par exemple, favoriser la résilience des enfants, les mécanismes d'adaptation et faire face à l'isolement social) pendant une urgence/crise ainsi que durant la phase de relèvement. 	<input type="checkbox"/>
	<p>7. Les enseignants reçoivent une formation/préparation pour déployer un ensemble d'approches à l'intention des enfants handicapés (par exemple, sous-titrage codé, interprétation en direct en langue des signes, gros caractères, adaptations visuelles ou sonores des matériels).</p>	<input type="checkbox"/>
	<p>8. Les enseignants reçoivent une formation/préparation pour évaluer les étudiants et pour mesurer les résultats de l'apprentissage dans des situations de crise/d'urgence, notamment pour conduire les examens à distance.</p> <p>Précisions et exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les enseignants reçoivent une formation/préparation pour mettre en œuvre un programme condensé et/ou un enseignement de rattrapage, et sont consultés à ce sujet. 	<input type="checkbox"/>
	<p>9. Les enseignants reçoivent une formation/préparation à l'utilisation de diverses approches pour compenser la perte d'apprentissage, y compris par le biais de l'enseignement accéléré qui permet de multiples voies de retour dans l'enseignement formel, et soutenir la conception et le déploiement de solutions systémiques pour remédier au problème des examens manqués.</p>	<input type="checkbox"/>
	<p>10. Les enseignants reçoivent une formation/préparation pour témoigner de l'efficacité des méthodes pédagogiques d'apprentissage à distance, en particulier pour les groupes les plus vulnérables tels que les enfants handicapés (par exemple, auprès des responsables gouvernementaux, des groupes nationaux d'éducation ou des groupes de travail sur l'éducation dans les situations d'urgence, des groupes locaux d'éducation et des partenaires techniques et financiers du secteur de l'éducation).</p>	<input type="checkbox"/>

Principaux aspects de la politique	Dispositions pour une politique enseignante adaptée aux situations de crise	
<p>C. La politique enseignante adaptée aux situations de crise contient des dispositions visant à garantir l'existence de mécanismes de partage d'informations et de consultation : <i>Dimension de la politique enseignante :</i> <i>Responsabilité des enseignants</i></p>	<p>11. Les enseignants et leurs représentants sont régulièrement consultés et impliqués dans l'élaboration des stratégies, des politiques et des procédures d'intervention en situation d'urgence/de crise. Précisions et exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les stratégies, politiques et procédures d'intervention peuvent inclure, par exemple, la fermeture des écoles, l'apprentissage à distance, la réouverture des écoles et les mesures de retour à l'école. 	☐
	<p>12. Les enseignants peuvent soutenir les responsables gouvernementaux, les groupes nationaux d'éducation, les groupes de travail sur l'éducation dans les situations d'urgence, les groupes locaux d'éducation et les partenaires techniques et financiers du secteur de l'éducation en utilisant des méthodes de partage d'informations en temps réel afin de garantir la continuité de l'apprentissage.</p>	☐
	<p>13. Les enseignants et leurs représentants sont consultés et impliqués dans les campagnes de communication et les efforts de mobilisation sociale visant à faire en sorte que les enfants les plus vulnérables et les plus exposés au risque d'abandon scolaire soient encouragés à s'inscrire ou à se réinscrire à l'école.</p>	☐
	<p>14. Les enseignants sont consultés et impliqués dans les réformes éducatives visant à attirer les enfants qui n'étaient pas scolarisés auparavant.</p>	☐
	<p>15. La politique enseignante est élaborée en faisant référence aux conventions, documents juridiques et autres engagements internationaux pris par le pays en la matière. Conventions et recommandations suggérées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1990) • la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés • le Programme de développement durable • le Pacte mondial sur les réfugiés et son appel à inclure les réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux • la Convention de 1954 relative au statut des apatrides • la Recommandation OIT/UNESCO concernant la condition du personnel enseignant (1997) et la Recommandation de l'UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur (1997) 	☐
<p>D. La politique enseignante adaptée aux situations de crise</p>	<p>16. Les enseignants reçoivent des informations actualisées en temps réel sur leur élèves dans les situations d'urgence/de crise. Précisions et exemples :</p>	☐

Principaux aspects de la politique	Dispositions pour une politique enseignante adaptée aux situations de crise	<input type="checkbox"/>
<p>contient des dispositions visant à soutenir les enseignants pour assurer le maintien de l'enseignement et de l'apprentissage</p> <p><i>Dimension de la politique enseignante : Gouvernance scolaire</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les élèves incluent également les enfants récemment scolarisés en raison d'un déplacement (déplacés dans leur propre pays et réfugiés). 	<input type="checkbox"/>
	<p>17. Les enseignants reçoivent des ressources leur permettant de remédier aux inégalités d'accès à la connectivité numérique et à d'autres options technologiques rudimentaires afin qu'ils puissent continuer à enseigner aux élèves les plus pauvres et les plus vulnérables en utilisant la technologie la plus adaptée au contexte.</p>	<input type="checkbox"/>
	<p>18. Les enseignants peuvent demander des fonds et des ressources pédagogiques supplémentaires afin de dispenser un enseignement efficace ou rattraper la perte d'apprentissage des enfants les plus marginalisés et vulnérables.</p>	<input type="checkbox"/>

Ressources utiles

-  Cadre pour la réouverture des écoles (UNESCO, UNICEF, Programme alimentaire mondial et Banque mondiale) : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000373348_fre
-  Page de ressources du Cluster Education Global sur le COVID-19 :
<https://www.educationcluster.net/COVID19>
-  Kit de ressources de l'IIEP sur la planification adaptée aux situations de crise :
-  <http://education4resilience.iiep.unesco.org/fr/planning>
-  [Recommandation OIT/UNESCO concernant la condition du personnel enseignant \(1997\) et](#)
[Recommandation de l'UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de](#)
[l'enseignement supérieur \(1997\)](#)
-  Collection de ressources de l'INEE pour l'apprentissage à distance pendant la crise du COVID-19 :
<https://inee.org/fr/covid-19/ressources/distance-education>
-  Équipe spéciale internationale sur les enseignants pour Éducation 2030 : [Guide pour](#)
[l'élaboration d'une politique enseignante](#)
-  Retour à l'école en sécurité : Guide du praticien :
https://resourcecentre.savethechildren.net/node/17551/pdf/gec_checklist_french_8.7.20_digital.pdf
-  Notes thématiques UNESCO couvrant les principaux sujets liés à la réponse du secteur de l'éducation au COVID-19 :
-  <https://fr.unesco.org/covid19/educationresponse/issuenotes>
-  UNESCO - 10 recommandations pour planifier des solutions d'apprentissage à distance :
-  <https://fr.unesco.org/news/comment-planifier-solutions-dapprentissage-distance-fermeture-temporaire-ecoles>
-  UNESCO – Solutions d'apprentissage à distance pour palier à la fermeture des écoles due au COVID-19 :
-  <https://en.unesco.org/covid19/educationresponse/solutions>
-  Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés – Éducation connectée : ressources, réflexions et orientations (en anglais) :
-  <https://www.unhcr.org/getinvolved/teachingtools/5e787bea4/5e81cf1d7MHPSS>
-  Centre d'information de l'UNICEF sur la maladie à coronavirus (COVID-19) :
<https://www.unicef.org/fr/coronavirus>

 Action de l'UNICEF dans les situations d'urgence et programmes dans les écoles :

<https://www.unicef.org/wash/>